



Quel est l'historique de cet enjeu et quelles sont ses répercussions sur les Premières Nations?

Les Premières Nations continuent d'être confrontées à des problèmes aigus d'insalubrité de l'eau potable. La pandémie de COVID-19 a mis davantage en évidence les inégalités et les dangers auxquels sont confrontées les Premières Nations en matière d'eau. En date du 25 avril 2022, 33 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable (AQEP) étaient encore en vigueur dans 28 communautés. À ce jour, Services aux Autochtones Canada (SAC) confirme que 132 avis à long terme ont été levés depuis novembre 2015. Toutefois, il s'agit de la pointe de l'iceberg, car ces chiffres déclarés ne reflètent que les actifs financés par SAC, et les systèmes comportant cinq raccordements ou plus; ils n'incluent pas les Premières Nations utilisant des citernes ou des puits individuels.

Un accès incertain à une eau potable sûre et fiable et un assainissement inadéquat ont des répercussions négatives et néfastes importantes sur la santé, l'éducation et le développement économique des Premières Nations. Par conséquent, l'APN continue de plaider et de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il se penche sur le droit humain à l'eau potable reconnu par les Nations Unies et pour que le Canada respecte ses obligations internationalement reconnues, qui consistent notamment à garantir l'accès à l'eau potable à toutes les Premières Nations.

L'APN se félicite des décisions conjointes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba d'approuver le règlement de huit milliards de dollars dans le cadre du recours collectif national lié à l'eau potable pour les Premières Nations. Les termes du règlement comprennent une indemnisation de 1,5 milliard de dollars pour les personnes privées d'eau potable, un engagement juridiquement contraignant pour le gouvernement fédéral de financer l'ensemble des coûts liés à la fin des AQEP, et un engagement à abroger la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations (LSEPPN) d'ici mars 2022 et à la remplacer par une nouvelle loi en consultation avec les Premières Nations d'ici décembre 2022. L'APN a tenu de nombreuses séances pour partager des informations sur le recours collectif et continuera à partager des informations concernant le règlement, afin de s'assurer que toutes les Premières Nations ont accès à des informations essentielles sur le processus de réclamation.

Le processus d'abrogation de la LSEPPN est en cours, car l'abrogation est incluse dans le projet de loi C-19, la *Loi d'exécution du budget*, qui devrait être adopté en juin 2022.

De plus, les impacts du changement climatique, les questions relatives au financement durable et les implications entourant le développement de la nouvelle Agence canadienne de l'eau (ACE) ont causé une incertitude supplémentaire, car ils ont tous des impacts majeurs sur l'accès des Premières Nations à une eau potable sûre, propre et fiable. En réaction, l'APN a organisé



plusieurs forums virtuels pour recueillir les commentaires des Premières Nations sur les questions urgentes et émergentes liées à l'eau et sur l'avenir de la souveraineté des Premières Nations en matière d'eau. Ces événements comprennent le Sommet de l'eau d'octobre 2021 et le Symposium sur l'eau de février 2022.

Quelle a été l'influence des récentes activités de sensibilisation de l'APN dans ce domaine?

Depuis l'adoption de la LSEPPN, l'APN est restée fermement opposée à la législation élaborée unilatéralement et n'a cessé de plaider pour son abrogation et son remplacement par une législation dirigée par les Premières Nations. Ce plaidoyer a été mandaté par les Chefs-en-Assemblée par le biais des résolutions 01/2018, *Un processus dirigé par les Premières Nations pour élaborer une nouvelle loi fédérale sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, 26/2018, *Soutien aux concepts préliminaires en vue d'une Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* et 14/2019, *Approbation des concepts préliminaires améliorés pour l'abrogation et le remplacement de la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*. Depuis 2018, l'APN a organisé des séances de mobilisation à l'échelle régionale qui ont rassemblé des dirigeants des Premières Nations, des gardiens du savoir, des opérateurs de services d'eau, des techniciens et des jeunes afin de recueillir leur avis et leurs commentaires sur les prochaines étapes de l'abrogation et du remplacement de la LSEPPN, ainsi que pour discuter de questions clés liées à l'eau.

Le mandat des Chefs-en-Assemblée prévoyait également la création d'un groupe de travail conjoint (GTC) sur la législation sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations. Le GTC a été chargé d'élaborer l'ébauche du cadre de la loi de remplacement qui s'inspirera des commentaires et de la rétroaction recueillis lors des séances de mobilisation. De plus, le GTC est essentiel pour s'assurer que les perspectives des Premières Nations sont incluses dans la nouvelle législation.

L'APN continue d'exhorter le gouvernement fédéral à combler le déficit d'infrastructures d'ici 2030 et à donner la priorité au droit humain à l'eau potable en investissant massivement dans le traitement et la distribution de l'eau pour toutes les Premières Nations.



Quelle direction espérons-nous prendre à l'avenir?

L'APN continue de plaider et de travailler avec ses partenaires de SAC pour veiller à ce que les voix des Premières Nations soient incluses à chaque étape de l'élaboration de la loi de remplacement. Les séances de mobilisation proposées par les Secteurs des infrastructures et de l'eau de l'APN pour 2022-23 seront coordonnées à l'échelle nationale et dirigées à l'échelle régionale, avec un accent renouvelé sur le remplacement de la LSEPPN par des séances ciblées avec les jeunes, les femmes, les opérateurs, les aînés et les dirigeants des Premières Nations. Ces séances compléteront les réunions du GTC et garantiront que les perspectives des Premières Nations sont incluses dans la nouvelle législation.

En outre, l'APN continue de plaider auprès d'Environnement et Changement climatique Canada pour que les Premières Nations soient incluses de manière significative dans toutes les discussions concernant l'élaboration de l'ACE, comme le prévoit la récente résolution 27/2021 de l'APN, *Participation et mobilisation significatives concernant la création conjointe d'une agence canadienne de l'eau*. Nous commençons à coordonner le dialogue avec les Premières Nations de tout le pays afin de discuter des impacts et d'élaborer une réponse.

L'APN continuera à défendre et à soutenir la création de politiques et de solutions dirigées par les Premières Nations en matière d'eau potable sûre, propre et fiable, tout en continuant à travailler avec nos partenaires fédéraux pour combler le manque d'infrastructures.